



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 septembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Claire LEFRANC ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Sarah DUVAUCHELLE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Franck MONGE ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Louis BAUDOUIIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à René-Pierre HALTER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD et Frédéric TRON à Nicolas SIZARET.
Absents	Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE et Dominique DELAYE
Secrétaire de séance	Jean Pierre POINT

**Rapport d'activité 2022 - Délégation de Service Public de gestion des STEP à Crest et Saillans**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Conformément aux articles L1411-3, L. 3131-5 et R. 3131-2 du code général des collectivités territoriales et le code de la commande publique, le délégataire du service public de gestion des STEP de Crest et Saillans, la société SUEZ, doit produire chaque année à l'autorité délibérante un rapport relatif à la délégation de service public pour l'année précédente.

Un rapport a été produit par la société SUEZ pour 2022. Ce rapport présente un compte rendu d'exploitation comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation du service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

**II. Objet de la délibération**

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité de la société SUEZ.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**III. Visas**

VU le code Général de Collectivités territoriales ;  
VU le rapport d'activité de SUEZ ;

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de prendre acte du rapport d'activité de la société SUEZ,

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 26 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 8 voix, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Hervé MARITON, Morgane PEYRACHE, Jean Pierre POINT et Boris TRANSINNE.

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Rapport d'activité de SUEZ de l'année 2022.

Jean Pierre POINT  
Secrétaire de séance

Le 28/09/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

